
Numéro de l'intervention: 049-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 02.02.2011
Déposée par: Astier (Moutier, PLR) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente:
Date de la réponse: 06.07.2011
Numéro de l'ACE 1176/2011
Direction: TTE

Politique des transports de la Confédération

Lors de l'heure des questions de mardi 1^{er} février 2011, une question a été posée par le soussigné concernant la stratégie de la Confédération dans le domaine des transports publics. La question complémentaire portant sur les transports publics en tant que service public n'a pas obtenu de réponse vu que la conseillère d'Etat censée être en charge des transports publics n'a pas répondu à la question. En effet, le Conseil-exécutif a délégué la directrice cantonale des finances pour répondre à la question.

Ainsi, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif est-il de l'avis que les transports en commun doivent rester un service public abordable pour toutes les couches de la population ? La politique des transports publics de la Confédération prévoyant des hausses massives des tarifs (environ 20 %) est-elle compatible avec cette vision des transports en commun ?
2. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis de la présidente centrale de l'Association transports et environnement (ATE) selon lequel il est possible « de concrétiser le train du 21^{ème} siècle sans nouveaux impôts, sans nouvelles taxes, sans augmentation des tarifs ferroviaires et sans que la Confédération ponctionne les cantons » ?
3. La suppression de la déduction fiscale des frais de transport pour les pendulaires envisagée par la Confédération, est-elle aussi envisagée par le Conseil-exécutif en ce qui concerne les impôts cantonaux et communaux ?

Réponse du Conseil-exécutif

Comme l'indique la réponse à l'interpellation 237/2010 Daetwyler, intitulée « Financement des transports : arrive-t-on aux limites du système ? », le financement des transports et en particulier celui des transports publics est complexe. Dans le canton de Berne, le prix du titre de transport représente environ la moitié des coûts, le reste étant couvert par les indemnités des pouvoirs publics (Confédération, canton, communes).

Les moyens disponibles pour les investissements et l'entretien sont insuffisants, surtout au niveau fédéral, en raison de projets de construction de grande envergure. Dans le canton

de Berne, les projets d'agglomération à réaliser d'urgence et le financement d'un nouveau matériel roulant adapté à la demande constituent aussi des défis de taille.

Question 1

Aux yeux du Conseil-exécutif, une des tâches principales du canton est de proposer une offre de transports attrayante qui tienne compte des avantages et des inconvénients des transports publics et privés. Que la clientèle opte pour l'un ou l'autre de ces moyens de déplacement, elle doit payer un prix compétitif et bénéficier d'un bon rapport coût-prestation. Elle est certes disposée à payer le prix d'une offre de qualité mais les titres des transports pour le bus et le train doivent soutenir la comparaison avec les coûts du trafic individuel motorisé et ne pas les dépasser. Le Conseil-exécutif rejette donc toute idée de renchérissement disproportionné des transports publics car la population recourrait davantage à la voiture et viendrait ainsi accroître le danger de saturation des routes. Proposer une offre de transports publics attrayante suppose que toutes les couches de la population en bénéficient à des prix abordables.

Question 2

Des projets devant être réalisés d'urgence pour assurer la compétitivité des transports publics et la croissance économique, le gouvernement doute que les investissements nécessaires puissent être consentis sans hausse du budget des transports.

Le financement de ces investissements représente un défi important tant pour la Confédération que pour le canton. Il faut donc définir des priorités et éventuellement prévoir de nouveaux modes de financement.

Question 3

A l'échelle du canton, la réduction de la déduction fiscale pour les frais de transport des pendulaires est aussi une option, certains points devant toutefois être clarifiés et notamment la répercussion de cette réduction sur les besoins de la population des régions rurales.

Au Grand Conseil